

# CFG-OA PV

**Date :** le vendredi 12 juin 2020

**Heure :** 13h30

**Lieu :** Teams

## **Contenu de la réunion :**

---

### **Agenda de la réunion du 12 juin 2020 :**

#### **1. APPROBATION DU PV**

- 1.1. Approbation du PV du 15 mai 2020

#### **2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

- 2.1. Règlement de fonctionnement des chambres professionnelles
- 2.2. Chambre wallonne
  - 2.2.1. Etat des travaux de la chambre wallonne
  - 2.2.2. Déclaration de fin de chantier
- 2.3. Chambre des matières bruxelloises
  - 2.3.1. Etat des travaux de la chambre des matières bruxelloises

#### **3. JURIDIQUE**

- 3.1. Assurance +

#### **4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

/

#### **5. FINANCES**

- 5.1. Appel à cotisations 2020

#### **6. COMMUNICATION**

- 6.1. Site internet

#### **7. INFORMATIQUE**

- 7.1. Système de vidéo-conférence

#### **8. DIVERS**

- 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

- 8.2. Contrôles des stages à distance - Contestation de la comptabilisation des prestations
  - 8.3. Mécanisme de solidarité
  - 8.4. Rentrée solennelle
  - 8.5. Elections ordinales : séances d'informations
- 

## **1. APPROBATION DU PV**

### 1.1. PV du 15 mai 2020

DECISION : le PV du Cfg-OA du 15 mai 2020 est approuvé.

## **2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

### 2.1. Règlement de fonctionnement des chambres professionnelles

Il est demandé au Cfg-OA de valider le règlement de fonctionnement des chambres professionnelles.

DECISION : le Cfg-OA valide le règlement de fonctionnement des chambres professionnelles.

### 2.2. Chambre wallonne

#### 2.2.1. Etat des travaux de la chambre wallonne

POUR INFO

#### 2.2.2. Déclaration de fin de chantier

Lors de sa séance du 15 mai 2020, le Cfg-OA a décidé de ne pas valider la proposition de faire signer par l'architecte une déclaration de fin de chantier.

Par mail du 29 mai, le Conseil de Namur a communiqué une motivation détaillée de sa position de refuser de faire signer par l'architecte la déclaration de fin de chantier.

DECISION : le Cfg-OA décide de retirer la décision du Cfg-OA du 15 mai et de reporter ce point à la séance du 11 septembre.

## 2.3. Chambre des matières bruxelloises

### 2.3.1. Etat des travaux de la chambre des matières bruxelloises

Entrevue avec le responsable de la chambre des matières de la chambre bruxelloise : 14 heures 30

Les 2 chambres professionnelles du Cfg-OA ont le même règlement en ce qui concerne leur composition et leur fonctionnement. Elles constituent la porte d'entrée vers les autorités régionales qu'elles soient politiques, publiques ou administratives.

Le responsable de la chambre des matières bruxelloises fait un compte-rendu de la première réunion de la chambre des matières bruxelloises qui s'est tenue le 28 mai 2020 :

1. L'incomplétude des dossiers : la chambre propose de lancer un sondage sur le sujet. L'objectif poursuivi est d'obtenir des statistiques qui viendront légitimer et soutenir les démarches de l'Ordre auprès des acteurs concernés. Des statistiques du même type seront ensuite demandées auprès des autorités délivrantes.

Le texte et les questions du sondage doivent encore être relus et corrigés par les membres de la chambre des matières bruxelloises. Il va de soi que ce sondage devra connaître des adaptations : ainsi, alors qu'il existe divers types de permis, le sondage laisse apparaître qu'il n'y aurait qu'une seule sorte de permis d'urbanisme. Même si cette observation est tout à fait juste, il ne semble pas opportun de passer en revue en séance l'ensemble du sondage et ses questions.

La chambre des matières bruxelloises souhaiterait dès lors que le Cfg-OA donne un accord de principe quant à l'envoi d'un tel sondage.

2. Les procédures de permis : les autorités des régions et des pays limitrophes (France, Grand-Duché de Luxembourg, etc.) seront consultées afin d'avoir une vue générale sur la durée des délais de procédure dans les régions et pays concernés.

En parallèle, un contact sera pris avec le BECI afin d'avoir un soutien de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

Messieurs BAWOROWSKI et METZGER se chargeront de ces missions.

3. La commission de contrôle : la chambre des matières bruxelloises reste vigilante sur les cas d'exercices illégaux.

Un dialogue devrait exister entre les structures informatiques régionales et la base de données de l'Ordre.

4. Le BMA : la chambre des matières bruxelloises va demander à pouvoir consulter les rapports annuels d'activités et interroger le BMA afin d'obtenir des statistiques sur les bureaux sélectionnés dans le cadre des concours.

5. Le RRU : le RRU devrait passer en seconde lecture au gouvernement bruxellois dans le courant de l'été. Il faut donc rester vigilant quant aux remarques envoyées par l'Ordre il y a un an et ce afin de savoir si elles ont été prises en compte.
6. Création d'un carnet d'adresses reprenant les coordonnées de fonctionnaires, de politiques et d'autres mandataires qui constituent les points de contact utiles pour toute démarche que la chambre des matières bruxelloises souhaite entreprendre.
7. Primes : la chambre des matières bruxelloise pourrait établir un état des lieux de l'ensemble des primes existantes à Bruxelles. Ce projet sera à débattre lors de la prochaine réunion de la chambre des matières bruxelloises.

DECISION : le Cfg-OA donne son accord de principe à la chambre des matières bruxelloises pour qu'elle puisse lancer auprès des architectes un sondage relatif à l'incomplétude des dossiers.

### **3. JURIDIQUE**

#### **3.1. Assurances**

La politique des entreprises d'assurance de proposer à leurs assurés soit le paiement d'une prime anormalement élevée soit la résiliation de la police d'assurance semble s'accroître et place évidemment de nombreux architectes dans une situation inextricable les empêchant d'exercer leur profession.

La mise en place d'un bureau de tarification est en cours mais ce bureau ne devrait pas apporter une solution pour tous les architectes.

Ainsi, un assesseur juridique du Conseil du BCBW se demande si les architectes qui ont vu leur police résiliée ne pourraient pas assigner en justice les entreprises d'assurance concernées et ce sur base du principe de l'abus de droit. L'Ordre devrait soutenir ces actions en justice.

Une entrevue avec un avocat spécialiste en la matière a été fixée le lundi 8 juin 2020 (en présence de l'assesseur juridique du Conseil de BCBW concerné et du Secrétaire général).

Cet avocat a déjà formulé un premier avis dans un mail du 3 juin 2020.

DECISION : le Cfg-OA décide de soutenir le principe de l'introduction d'une action commune à l'encontre des entreprises d'assurance pour abus de droit.

### **4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

/

### **5. FINANCES**

### 5.1. Appel à cotisations 2020

Après 2 reports (vu la crise sanitaire), l'appel à cotisations 2020 a été lancé le mardi 2 juin 2020.

Les inconnues :

- Suppression de la catégorie A2 : combien d'architectes vont-ils décider de s'omettre ?
- Nombre de demandes d'exonération des cotisations ?

Il est a noté que la bonne gestion des finances a permis de ne pas devoir puiser dans les réserves malgré les 2 reports ..... sans compter que l'année 2020 suppose d'exposer des frais importants liés au nouveau site de l'Ordre et au déménagement du Cfg-OA – BCBW.

Il est encore trop tôt pour savoir si beaucoup de demandes d'exonérations seront introduites.

A ce jour, en ce qui concerne le rythme des paiements et le montant déjà perçu, la situation est assez similaire à celle de 2019.

L'impact de la suppression de la catégorie A2 et de la crise sanitaire actuelle devrait pouvoir faire l'objet d'une évaluation après l'envoi du rappel électronique.

POUR INFO

## **6. COMMUNICATION**

### 6.1. Site internet

Mise en ligne du nouveau site internet.

Il est important de sensibiliser tous les mandataires et les membres à l'importance d'apporter sa contribution au site en le nourrissant de projets (personnels), ce qui donne par ailleurs à chaque membre une meilleure visibilité.

Le site est un outil vivant qui va évoluer.

Le nouveau site du Cfg-OA a (enfin) été lancé le 10 juin 2020.

Le confinement ainsi que quelques problèmes techniques de dernière minute ont ralenti sa mise en ligne.

Les architectes peuvent alimenter leur page personnelle avec des photos de leurs projets mais aussi insérer des petites annonces : les membres de l'Ordre sont donc des contributeurs du site.

Ce dernier est un outil vivant qui va connaître des adaptations et des évolutions.

Il reste, par ailleurs, certaines rubriques contenues dans ArchiOnWeb à transposer comme Archilex : une réunion est prévue à cet effet entre P, le service juridique et la responsable en communication pour établir les liens entre les mots clés et les documents anonymisés. L'objectif est de rendre accessible à tous la banque de données jurisprudentielle du Cfg-OA.

POUR INFO

## **7. INFORMATIQUE**

### 7.1. Système de vidéo-conférence

Un système adapté de vidéo-conférence a été commandé pour tous les conseils de l'Ordre et le Cfg-OA.

Il a été demandé que les délais de livraison soient les plus courts possibles.

Les réunions sont actuellement organisées par visioconférences et cette solution pourrait être utilisée ultérieurement de manière hybride pour certaines réunions comme les réunions de GT, par exemple.

Suite à un appel d'offres, le matériel nécessaire a été commandé pour équiper tous les Conseils de la même manière mais aucune date de livraison n'a encore été communiquée.

Ceci étant, les Conseils de BCBW et du Cfg-OA seront équipés plus tard puisque le déménagement est prévu pour la fin du mois d'août.

Par ailleurs, un mandataire devra être désigné au sein de chaque Conseil afin de gérer au mieux l'installation du matériel.

POUR INFO

## **8. DIVERS**

### 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Etat d'avancement du dossier.

Suite à une période d'arrêt liée à la pandémie de COVID-19, les travaux ont pu reprendre relativement rapidement. Aucun problème particulier n'est pour le moment rencontré.

Le déménagement est actuellement prévu pour la dernière semaine du mois d'août.

La demande de prolongation de 3 mois pour l'occupation (jusque fin septembre 2020) de l'immeuble sis à Auderghem a été accepté par la société C.

POUR INFO

8.2. Contrôles des stages à distance - Contestation de la comptabilisation des prestations

DECISION : le CfgOA décide de lever temporairement le système de forfait pour les contrôles de stage et de rémunérer les mandataires sur base des heures réellement prestées, étant entendu que cette disposition sera d'application pour la période allant du 15 mars 2020 au 30 juin 2020.

8.3. Mécanisme de solidarité

Le mécanisme de solidarité approuvé à plusieurs reprises par le Cfg-OA tant dans son principe que dans ses modalités devrait rentrer en vigueur le lundi 15 juin.

**POUR INFO**

8.4. Rentrée solennelle

La date de la rentrée solennelle a été fixée initialement au mardi 22 septembre 2020.

La crise sanitaire empêche raisonnablement de tenir la rentrée solennelle à cette date.

Faut-il organiser une rentrée solennelle en 2020 ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

Plusieurs possibilités existent. Il peut notamment être envisagé de :

- postposer d'environ 1 mois la rentrée solennelle ;
- supprimer simplement la rentrée solennelle pour l'année 2020 (et donc la reporter en 2021) ;
- organiser une rentrée solennelle qui tienne compte de la crise sanitaire en réunissant les architectes dans 5 lieux différents. Ainsi, il pourrait être imaginé que la partie académique avec présence physique des intervenants et l'exposé aient lieu à Bruxelles (avec les membres du BCBW) et soient retransmis en Duplex dans les 4 autres Conseils. Et le cocktail dinatoire qui ferait suite à cette première partie serait organisé à 5 endroits différents (dans les 5 provinces) ;
- .....

DECISION : le Cfg-OA décide de reporter ladite rentrée au jeudi 29 octobre 2020, toujours au Palais des Beaux-Arts de Charleroi.

8.5. Elections ordinales

Les élections ordinales ont été fixées à la date du jeudi 8 octobre 2020.

Les architectes intéressés devront déposer leur candidature entre le 8 août 2020 et le 8 septembre 2020.

Il y a 3 ans, des séances d'informations avaient été organisées dans les différents conseils.

Est-il utile et opportun d'organiser à nouveau des séances d'informations au sein des conseils et ce afin de susciter des candidatures ?

Selon quelles modalités ? Réunions physiques ou vidéo-conférence ? .....

DECISION : le Cfg-OA décide de maintenir les séances d'informations pour les élections mais en les scindant (si nécessaire) en 2 soirées pour maintenir la présence physique.

FIN DE LA REUNION : 17h00.